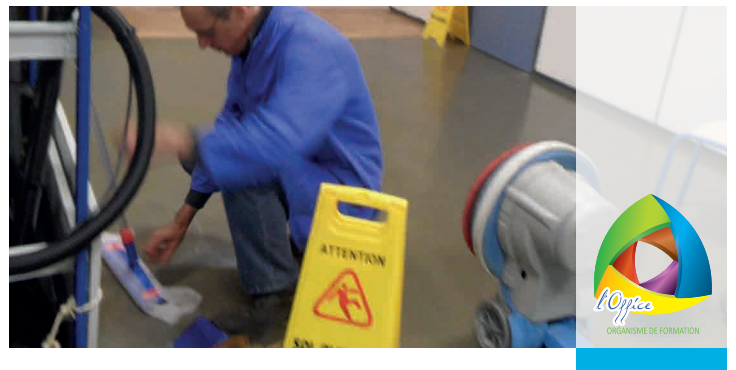




Titre Professionnel

Agent de Propreté et d'Hygiène

- APH -



OBJECTIF :

- > Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la réalisation des activités liées à l'emploi,
- > Valider le Titre Professionnel APH.

Le métier

L'Agent de Propreté et d'Hygiène assure le nettoyage, l'entretien ainsi que la remise en état de différents types de locaux (bureaux, salles, surfaces commerciales, blocs sanitaires,...) dans des espaces publics ou privés,

Il travaille dans des sociétés de nettoyage, des services internes d'entreprises, d'administrations ou chez des particuliers,

Il travaille généralement en dehors des horaires conventionnels : tôt le matin ou tard le soir.

Le diplôme

Niveau V (BEP/CAP/BREVET)
Titre Professionnel Agent de Propreté et d'Hygiène

Les aptitudes professionnelles

Forte motivation pour les métiers de la propreté,

Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture, calcul,

Etre motivé pour travailler dans ce secteur en horaires décalés,

Etre mobile géographiquement,

Ne pas être allergique aux poussières et produits,

Bonne résistance physique.

L'organisation de la formation

Composé de 2 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)

Découverte de l'emploi et de la formation.

1. Réaliser une prestation de service d'entretien manuel adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation :

- Réaliser l'entretien manuel des locaux à usage professionnel et / ou privé,
- Réaliser l'entretien manuel courant et périodique des sanitaires,
- Réaliser l'entretien manuel des locaux dans le respect des protocoles liés à des environnements spécifiques.

2. Réaliser une prestation de service d'entretien mécanisé et / ou de remise en état mécanisée adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation :

- Réaliser le lavage mécanisé ou la remise en état des sols durs,
- Réaliser l'entretien mécanisé ou la remise en état des sols souples protégés ou non protégés,
- Réaliser l'entretien mécanisé ou la remise en état des surfaces textiles.

La durée :

- Durée en centre : 385 heures
- Durée en entreprise : 140 heures
- Durée totale : 525 heures

Prérequis & public visé :

- Tout public de + de 18 ans.

Modalités d'admission :

- Envoyer une fiche de liaison à l'Office Intercommunal et téléphoner pour ce positionner : 03 20 62 97 27,
- Réunion d'information à la suite de laquelle il faudra remplir un dossier,
- Test et entretien individuel,
- Commission d'intégration.

Office Intercommunal

MIEP M. Dumoulin

52 rue Carnot - BP 115 - 59115 FACHES-THUMESNIL

Tél. 03 20 62 97 27

Fax. 03 20 95 15 23

laformation@loffice-asso.fr

